



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac **le 10 décembre 2025 à 18 h 10** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

**Nombre de Conseillers : 28      Nombre de Conseillers en exercice : 28**

**Nombre de Conseillers présents à la séance : 16    Nombre de Conseillers représentés : 2**

**Nombre de Conseillers absents à la séance : 10    Nombre de Conseillers suppléés : /**

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric CODBARGE, Isabelle LANTUEJOU, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANECOSTE représentée par Antoine GIMENEZ, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel TEYSSEDOU, Clément ROUET.

M. Louis ESTEVES a été élu secrétaire de séance.

## **N° 2025/22 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

**Rapporteur** : M. le Président, Pierre MATHONIER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doit tenir, dans un délai de deux mois précédent l'examen de son Budget Primitif, un Débat d'orientations Budgétaires (DOB).

A cette fin, un rapport préalable à ce débat a été adressé à chaque membre du Comité à l'appui de sa convocation à la présente session.

Monsieur le Président présente ce rapport qui constitue le socle sur lequel sera bâti le budget du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie pour l'exercice 2026.

Les membres du Comité sont invités à faire connaître leurs avis, observations ou réactions et à débattre de ces orientations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- après en avoir débattu, de prendre acte des orientations budgétaires développées par Monsieur le Président pour l'exercice 2026 et exposées dans le rapport qui a été établi ainsi que des discussions qui se sont tenues dans ce cadre.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire  
Louis ESTEVES

Le Président,  
Pierre MATHONIER

Accusé de réception en préfecture  
015-200038149-20251217-2025-22-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025